



Assemblée générale des parents
Le 6 septembre 2022
18 h 30

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue ;
2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 septembre 2021 ;
5. Rapport annuel du conseil d'établissement 2021-2022 ;
6. Présentation de l'organisme de participation des parents (OPP) ;
7. Informations importantes sur le CA du CSSDN ;
8. Rôle du conseil d'établissement ;
9. Élections ;
(Postes vacants : 4 mandats de deux ans, ainsi qu'un ou deux substituts)
 - a. Procédure d'élection
 - b. Élections
 - c. Nomination d'un représentant et de son substitut au comité de parents
10. Date de la première réunion du conseil d'établissement (mardi 27 septembre 2022) ;
11. Questions ;
12. Levée de l'assemblée.